pour donner le change à l'opinion publique au sujet de leur modération. Quand au Sénat, ils n'auraient pas à s'en préoccuper certainement qu'ils seraient d'y avoir désormais la majorité qui leur a fait défaut samedi dernier.

Cette dernière interprétation, je ne dois pas vous le dissimuler, est celle qui obtient actuellement le plus de chance. A la Bourse, notamment, la conviction est faite sur ce point; que l'amnistie soit votée oui ou non, peu importe au fond aux joueurs, le principal pour eux est qu'il n'y ait pas conflit entre les deux Chambres du Parlement, et il n'y en aura pas, assurez-vous, car le Sénat votera la nouvelle formule adoptée par la Chambre. Nous saurons sans doute demain si ces prévisions sont justifiées.

Je vous indiquais, hier, que M. Gambetta n'aura très-probablement rien gagné politiquement ni personnellement à rayer l'amnistie du programme des prochaines élections législatives, attendu que la révision de la Constitution était en train de prendre la place de l'amnistie. Je dois ajouter, aujourd'hui, que la révision ne sera pas la seule revendication des radicaux en 1881, elle marchera de pair avec la liberté communale, dont le Conseil municipal de Paris vient de tracer les principales lignes dans un projet d'organisation dont s'occupent aujourd'hui tous les journaux conservateurs, opportunistes et révolutionnaires.

Ce projet, qui n'est autre chose que l'établissement de la Commune légale est dès à présent considéré comme étant d'une réalisation impossible par les docteurs des gauches, qui en disaient autant de l'amnistie plénière, il n'y a pas quatre ans. Attendez un an et vous le verrez discuté dans la presse, dans les réunions publiques, aussi bien que la révision de la Constitution, et vous reconnaîtrez alors, au nombre de ses partisans, qu'il n'est pas aussi chimérique qu'on aurait pu le penser en juillet 1880.

Il convient, du reste, d'admirer à cette occasion le savoir faire de mise en scène de nos conseillers municipaux. Leur projet risquait de passer inaperçu; peu de journaux en relevaient l'audace ou les motifs. Il a suffi de l'incident soulevé, hier, par M. Thulié à l'assemblé du pavillon de Flore, pour qu'aussitôt le projet devint, après l'amnistie, la première des préoccupations de nos politiciens. M. Thulié, qui a cru devoir donner sa démission de président du Conseil municipal, parce que certains membres de la commission chargée d'élaborer le projet en question avaient commis des indiscrétions, sera probablement réélu, ses amis s'y attendent; mais réélu ou non, le projet aura fait du bruit, le coup de pistolet aura été tiré, et le Conseil municipal ne demande pas autre chose.

C'est comme pour le nouveau journal de M. Rochefort, l'*Intransigeant*, auquel l'autorisation a été donnée pour l'affichage des annonces, bien que le directeur et les principaux rédacteurs soient des condamnés de la Commune non encore amnistiés. L'autorité qui a commis cette illégalité, semble avoir agi en vue de contribuer à la notoriété de la nouvelle feuille; car chacun s'étonne du crédit qu'a déjà l'ancien écrivain de la *Lanterne*, puisqu'on ne craint pas, pour lui faire plaisir, de manquer d'égards envers les pouvoirs publics chargés de faire l'amnistie et qui ne l'ont pas encore faite. Il ne manquerait plus, pour que la mise en scène fut complète que l'administration retira l'autorisation accordée par elle à l'*Intransigeant*.

L'affaire Bradlaugh n'est pas terminée, attendu que si le représentant de Northampton a été admis à siéger en vertu d'une simple disposition réglementaire de la Chambre pour admettre tout membre qui demande à remplacer le serment par une déclaration, la loi qui interdit aux députés de voter sans avoir prêté le serment, existe toujours. Or, en Angleterre, le premier citoyen venu a le droit de prendre l'initiative pour faire respecter la loi. C'est pourquoi à l'issue de la première séance, dans laquelle il a émis un vote, M. Bradlaugh a reçu une assignation à comparaître devant la Cour pour y être condamné à une amende de 500 livres sterling (12,500 fr.) Et il en sera ainsi à chaque vote de ce député jusqu'à ce qu'une loi adopté par les deux Chambres du Parlement ait aboli la loi existante.

Tous les jours ne se ressemblent pas à la Bourse. Hier, on s'était lancé avec passion dans le sens de la hausse. Aujourd'hui, en vertu des raisons que je vous ai indiquées au début de ma lettre, une vive réaction s'est produite sur toute la ligne. Les spéculateurs à la baisse ont appuyé sur les craintes conçues à propos du différend grécoturc et sur la faiblesse des places étrangères. La manœuvre a réussi.

Aujourd'hui est venu devant la première Chambre du tribunal de la Seine le référé des Jésuites de la rue de Sèvres contre M. Andrieux. M. Aubépin présidait. M. de Beaurepaire, substitut, a donné lecture du déclinatoire d'incompétence opposé par le préfet de police. Me Durier, au nom du préfet, a demandé au tribunal de se déclarer incompétent en vertu de la séparation des pouvoirs. Me Oscar Falateuf a ensuite pris la parole pour répondre à Me Durier. On ne connaît pas encore la décision du tribunal.

Le Palais est plus que jamais sous le coup des démissions de magistrats, lesquelles dépassent maintenant le nombre de 120. Parmi les démissions annoncées, il en est une qui produit une impression particulière: c'est celle de M. Chaulin, gendre de M. de Mercier, premier président de la Cour de Cassassion. M. Chaulin avait été le premier substitut nommé à Paris par M. Grévy, et il avait remplacé M. de La Martinière. Ce rapprochement suffit à démontrer combien est rapide la course effrénée de nos gouvernants vers une situation impossible pour tout fonctionnaire qui se respecte.

J'allais vous rapporter en détail les principaux incidents de la longue délibération de la commission d'amnistie, avant l'éclosion laborieuse de son projet destiné à rétablir l'accord des gauches des deux Assemblées. Mais voilà que la Chambre, à peine saisie de ce projet, l'a adopté, sans phrasee, par 321 voix contre 150. Devant ce vote, toutes les aventures de la soirée d'hier et toutes les contestations bysantines de ce matin, ont perdu toute actualité et tout attrait. Il est seulement intéressant de constater que le centre gauche, malgré les dernières explications de M. de Freycinet, qui a déclaré se rallier à la rédaction de la commission, cette dernière n'a pu obtenir l'adhésion du groupe. Quarante de ses membres au moins, assure-t-on, l'ont repoussée et figurent parmi les 150 opposants. Cette contestation permet de pressentir ce que feront, au Sénat, les amis de MM. Calmon et Dufaure.

Cependant, on ne saurait le nier, la commission a fait rediger à M. Jozon un rapport des plus mielleux pour engluer les quelques fidèles ralliés à l'amendement Bozérian. Il indique d'abord que la commission, mue par des sentiments de concorde, a cru quelle devait faire un pas en avant vers le Sénat. Elle n'a pu, il est vrai, se rallier au texte même adopté par la haute assemblée, parce que la distinction entre les crimes politiques et les crimes de droit commun, toujours difficile, est devenue impossible à raison du temps écoulé et de mesures intervenues depuis 1871. Mais la commission a pris pour basse de ses délibérations un amendement qui bien que non adopté par le Sénat, y avait rencontré une certaine faveur. La Commission propose donc que les grâces entraînant l'amnistie ne pourront être accordées que jusqu'au 14 juillet, date de la fête nationale et qu'une disposition spéciale exempte les condamnés du paiement des frais de justice; enfin que l'amnistie ne pourra profiter aux condamnés, qui auront subi avant 1871, une condamnation de droit commun entraînant la privation des droits politiques.

Attendons que le Sénat ait répondu à toutes ces avances comme lui indique sa dignité. On croit à un rejet définitif de la nouvelle rédaction adoptée par la Chambre.

P.-S. — Le Jugement du Tribunal de la Seine (Affaires des Jésuites contre M. Andrieux) est renvoyée à Vendredi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Service télégraphique particulier

Séance du 7 juillet

Présidence de M. GAMBETTA

La séance s'ouvre à deux heures.

REPARTITION DE FONDS AUX DEPARTEMENTS

La Chambre aborde la discussion du projet de loi portant répartition du fonds de 4,000,000 fr. destiné à venir en aide aux départements (exercice 1881).

Ce projet est adopté.

L'AMNISTIE

M. JOZON donne lecture à la Chambre du rapport sur l'amnistie.

Ce rapport constate que le Sénat a fait preuve d'esprit de conciliation en votant l'amendement Bozérian.

La commission considère que la Chambre devrait faire un pas vers le Sénat.

En prenant pour base l'amendement de M. Labiche, la commission a voulu également donner satisfaction au Sénat. Elle propose que les auteurs de crimes de droit commun commis avant le 5 juillet ne soient pas compris dans l'amnistie.

M. CASIMIR PÉRIER présente un amendement.

M. BALLUE réplique.

M. DE CASSAGNAC monte à la tribune.

L'orateur fait l'historique de la question de l'amnistie.

Il constate que la majorité et le ministère capitulent.

M. DE CASSAGNAC demande quelle est la situation du ministère qui montre tant d'élasticité.

Il reproche au ministère de ne pas accorder au Sénat l'importance parlementaire que la Constitution lui donne.

Un ministère battu trois fois par le Sénat devrait donner sa démission.

La discussion générale est close.

AMENDEMENTS DIVERS

La discussion s'ouvre sur la question de priorité des deux amendements présentés.

M. GAMBETTA soutient que le projet de la commission a la priorité.

M. RIBOT prétend le contraire et demande que le gouvernement s'explique.

DECLARATIONS DE M. DE FREYCINET

M. DE FREYCINET, président du Conseil des ministres, dit que le gouvernement repousse l'amendement Bozérian à cause des difficultés d'exécution qu'il présente.

Il a cependant voté l'amendement parce son abstention eût entraîné le rejet complet de la loi.

« En agissant ainsi, continue M. de Freycinet, nous avons déjoué certains calculs puisque la loi est revenue devant vous en laissant le champ ouvert à la transaction. » (Applaudissements à gauche.)

La Chambre décide de passer à la discussion de projet de la commission.

M. LENGLÉ dit qu'il votera le projet de la commission, mais qu'il ne faut pas considérer son vote comme un appui prêté au ministère ni comme un acte de soumission en suffrage restreint.

M. DERGUÉ déclare qu'il votera le projet de la commission afin de mettre un terme à l'agitation qui alarme le pays.

M. ROBERT MITCHELL déclare qu'il votera l'amnistie plénière.

La clôture de la discussion est prononcée.

LE VOTE

Le projet de la commission est adopté par 321 voix contre 150 sur 471 votants.

La séance est levée.

INFORMATIONS

M. Constans a envoyé des instructions aux préfets pourque les maires qui refuseront leur concours à l'exécution de la fête du 14 juillet dans leur commune soient immédiatement révoqués.

La proposition du conseil municipal de Paris de se faire accompagner d'une escorte militaire le 14 juillet, a été transmise d'office, hier soir, à M. le ministre de l'intérieur qui décidera de la question.

On lit dans les *Tablettes d'un Spectateur*:

« Dans une grande administration de l'Etat — que nous désignerons au besoin — et qui a pour chef un illustre républicain, les employés cotés comme réactionnaires viennent d'être privés de la gratification accordée à l'occasion de la fête du 14 juillet.

On nous écrit de Genève que depuis que la question d'amnistie se traite dans les deux Chambres françaises, il y a un mouvement continuel de va et vient de différents personnages politiques de Paris qui viennent conférer avec les réfugiés de la Commune. — On cite entre autres un député qui est venu à Genève deux fois en 10 jours.

Le gouvernement après avoir décidé que des représentations, gratuites seraient données au public dans divers théâtres de Paris, le 14 juillet, vient de renoncer subitement à ce projet.

Le prince Napoléon est parti, hier, pour Trouville, où il s'installe pour toute la saison d'été.

On nous écrit de Londres, 6 juillet:

» Les Jésuites anglais ont remis à lord Granville, un long mémoire pour demander l'intervention du cabinet de Saint-James en faveur des Jésuites anglais qui viennent d'être expulsés de France.

» Le chef du Foreign office a fait des représentations sur ce point à M. Challemel-Lacour, non pas avant, mais après les déclarations de sir Charles Dilke à la Chambre des Communes. »

Il paraît que le gouvernement se méfie des dispositions pacifiques des frères et amis. Le *Citoyen* dénonce la présence, dans le poste de police de la rue Julien Lacroix, n° 66, de deux pièces d'artillerie toutes montées et prêtes à faire feu.

Le ministre de la guerre vient de donner des ordres aux commadants de corps d'armée pour que des salves d'artillerie soient tirées dans toutes les villes de France où se trouvent des pièces d'artillerie, dans la journée du 14 juillet.

Trois salves de 21 coups de canon seront tirées, l'une à huit heures du matin, l'autre à midi, la troisième à neuf heures du soir.

Les musiques militaires doivent, en outre contribuer partout, aux réjouissances organisées par les municipalités.

A l'occasion de la fête du 14 juillet un congé exceptionnel est accordé ce jour-là aux élèves de tous les établissements publics d'enseignement primaire.

On télégraphie de Moscou aux journaux russes du 22 join:

Les travaux de la grande Exposition russe qui aura lieu en 1881, avancent rapidement à la grande satisfaction des interressés et du public. Le président de la commission M. le duc Georges de Leuchtenberg, a visité hier en détail les diverses sections du bâtiment, et a promis de faire une visite plus prolongée à son retour de Tomboff.

Bulletin Militaire

Tableau de répartition des classes dans les armées active, territoriale et les réserves de ces armées.

Du 1er juillet au 31 décembre 1880, les classes astreintes au service militaire sont ainsi réparties:

Armée active: Classes 1875, 1876, 1877, 1878, 1879.

Réserve de l'armée active: Classe de 1871, 1872, 1873, 1874, cette dernière étant dite « la plus jeune classe de la réserve de l'armée active.»

Armée territoriale: Classe de 1866, 1867, 1868, 1869, 1870, cette dernière étant dite « la plus jeune classe de l'armée territoriale.»

Réserve de l'armée territoriale: Classe de 1860, 1861, 1862, 1863, 1864, 1865, cette dernière étant dite « la plus jeune classe de la réserve de l'armée territoriale.»

NOTA. — Les engagés volontaires, les anciens remplaçants, les hommes qui ont été remplacés ou qui se trouvent, pour quelque motif que ce soit, dans une situation spéciale, marchent avec une des classes indiquées ci-dessus, conformément aux indications de leur livret individuel.

Appel des réservistes des classes 1871 et 1873: Les réservistes des classes 1871 et 1873 appartenant aux troupes d'infanterie, du génie, d'administration et à la gendarmerie seront convoqués l'automne prochain à une réunion d'instruction.

Cette réunion aura lieu: du 21 août au 17 septembre inclus: dans les 7e, 8e, 12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e régions.

Du 1er septembre au 28 septembre inclus: dans les 1er, 2e, 4e, 5e, 6e, 9e, 10e, 11e, régions, et le gouvernement de Paris.

Bulletin Economique

On nous écrit de Londres, 7 juillet, soir, que le rapport officiel relatif au mouvement des exportations et importations pendant le mois de juin constate que ces dernières ont augmenté d'environ 33 1/3 pour cent, et les exportations de 26 pour cent.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

INAUGURATION DES TRAMWAYS de Lille à Roubaix

Cette ligne de tramways, ou plutôt de chemin de fer sur route, est, si nous ne nous trompons, la première inaugurée en France entre deux centres aussi importants de population. Aussi, c'était plus que de la curiosité, c'était de l'intérêt, et un intérêt puissant qui groupait les populations le long du parcours. Mais procédons par ordre:

Le départ de Roubaix a eu lieu à midi 47 m. MM. Deleporte-Bayart, Pierre Catteau, A. Morel, les ingénieurs de la Compagnie avaient pris place dans le premier *car*. Le parcours s'est effectué sans incident.

La véritable fête d'inauguration avait lieu à Saint-Maurice. Nous laissons la parole à notre correspondant de Lille.

A midi 10, la locomotive donne le signal du départ. Les nombreux invités prennent place dans les deux cars que va entraîner la vapeur.

On part on est parti!... lentement, cependant, tant la foule est tassée le long du parcours *intra-muros*. Ce n'est qu'à la sortie de la porte St. Maurice, rue de Roubaix, que notre train prend son essor.

Nommons ici les personnages officiels qui ont pris place dans les voitures d'inauguration:

M. Bouffez, secrétaire général de la préfecture; M. Dutilleul, maire de Lille; Doniol Charles, conseiller municipal de Lille; Masquellez, ingénieur en chef;

MM. les Maires de Roubaix, de Croix, d'Haubourdin, de Canteleu;

MM. Rigaut, Géry Legrand et Delécaille, adjoints de Lille;

M. le secrétaire en chef de la Mairie de Lille; M. le comte de Lamarre, administrateur délégué de la Compagnie des Tramways du Nord.

Voici Saint-Maurice et sa station de machines à vapeur. Le train de Roubaix y est déjà arrivé; il nous attend. Les invités sont reçus dans un salon très-coquet, ménagé par l'ingénieur de la Compagnie, M. Marsillon. Les lettres L. R. (Lille-Roubaix) se détachent en rouge pourpre sur fond blanc; toute la façade du bâtiment est pavoisée.

Parmi les invités de Roubaix arrivés à la rencontre du train de Lille, nous remarquons M. Deleporte-Bayart, maire de Roubaix, par intérim; M. Pierre Catteau, conseiller général; MM. Morel, adjoint au maire de Roubaix, etc. etc. Ces Messieurs sont reçus par les représentants de la Compagnie. Les deux sociétés fusionnent, c'est le cas de le dire, et se réunissent dans un banquet.

Banquet

Un *lunch* était préparé dans le pavillon dont nous parlons plus haut. 150 personnes y prirent place.

Ce *lunch*, porté au programme sous ce nom, est un véritable déjeuner et un déjeuner vraiment somptueux dont voici le menu:

Inauguration des Tramways
entre
LILLE ET ROUBAIX
8 juillet 1880

DÉJEUNER

MENU
Hors-d'Œuvre variés

Truite saumonée sauce verte
Rostbeef à la Bordelaise
Haricots flageolets à la maître d'hôtel
Galantine de pintade aux pistaches
Chaufroix de cailles farcies aux truffes
Jambon d'Yorck à la gelée

PARFAIT AU CAFÉ

DESSERT

VINS
Sauternes | Saint-Julien (1868)
Médoc ordinaire | Côte St-Jacques (1865)
Moët et Chandon

CAFÉ. — LIQUEURS

Au centre de la table est M. le maire de Lille ayant à sa droite M. Pierre Catteau, conseiller général de Roubaix et à sa gauche, M. Wallut, président du conseil d'administration des tramways du Nord; puis M. Bouffez, secrétaire-général de la préfecture.

Les toasts

Au dessert, des toasts ont été portés par M. J. Dutilleul, sénateur, maire de Lille. Il souhaite réussite à la Compagnie des Tramways dans sa nouvelle exploitation. M. Dutilleul a eu des préventions contre la traction à vapeur sur les lignes de tramways; ce qu'il a sous les yeux lui prouve qu'il est possible et très-utile de se servir de la vapeur sur les routes.

M. Wallut, répond en remerciant M. le maire de Lille de ses paroles bienveillantes, et promet le concours tout entier de la Cie des Tramways au commerce et à l'industrie.

D'autres toasts ont encore été portés par M. Bouffez, secrétaire général; M. le comte Delamarre, administrateur délégué de la Ce des tramways; M. Pluquet, maire de Croix, dont la commune est, dit-il, comme le trait d'union entre les deux grandes cités du Nord: Lille et Roubaix.

M. Wallut répond et annonce que la vapeur réclame le départ, ce que tout le monde regrette en ce moment, tant la fête organisée par la Ce des tramways et par son directeur de Lille, M. Muller, avait de charme pour tous les invités.

La Mairie de Roubaix nous communique l'avis suivant:

« Les sociétés de musique d'orphéons, de gymnastique, d'armes et autres qui voudraient participer au cortége organisé à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet prochain sont invitées à donner leur adhésion à l'hôtel des pompiers avant le lundi 12 courant à 11 heures du matin.

» Il y aura lieu d'indiquer le siége et l'effectif de chaque société. »

Les votes des députés du Nord se sont répartis de la façon suivante dans le scrutin qui a eu lieu, à la séance d'hier, sur le projet de loi d'amnistie.

Ont voté pour: MM. Alfred Girard, Giroud, Guillemin, Louis Legrand, Pierre Legrand, Masure, Screpel, Trystram.

Ont voté contre: MM. Brame, Debuchy, Mention, Plichon, des Rotours, Telliez-Béthune.

N'ont pas pris part au vote: MM. Cirier, de Marcère.

Absent par congé: M le baron de La Grange.

M. Gaston Nille, élève de philosophie du Collége de Roubaix, a été reçu, hier, bachelier ès-lettres par la Faculté de Douai.

Nous avons publié dernièrement la liste des conseillers généraux sortants. Voici maintenant celle des conseillers d'arrondissement dont le mandat est également expiré:

Arrondissement de Lille. — MM. Lescornez, Armentières; Dubreucq, Cysoing; Le Hardy du Marais, Lannoy; Géry Legrand, Lille-Nord-Est; N..., Lille-Sud-Est; Vallois, Pont-à-Marcq; P. Flipo, Roubaix-Est; Desmazières, Seclin; Léon Ducrocq, Tourcoing-Sud.

Arrondissement de Douai. — MM. Trannin, Arleux; Bernard et de Boisset, Douai-Ouest; Ducret, Douai-Sud.

Arrondissement de Valenciennes. — MM. Scribe et Laderrière, Bouchain; Isnard, Saint-Amand, rive droite; Deele, Valenciennes-Est.

Arrondissement de Cambrai. — MM. Fiévet, Cambrai-Est; Bricourt, Carnières; Wallez, Solesmes; Constant Lozé et Hallette, Le Cateau.

Arrondissement d'Avesnes. — MM. Herbecq, Avesnes-Nord; Darche-Levent, Baval; Lengiez, Le Quesnoy-Est; Lhomme, Solre-le-Château.

Arrondissement d'Hazebrouck. — MM. Bieswal et Plouvier, Bailleul Nord-Est; Bosquillon, Cassel; Lespagnol, Hazebrouck-Nord.

Arrondissement de Dunkerque. — MM. Demeunynck, Bergues, Durlau, et Delelis, Dunkerque-Est; Thouvenin, Gravelines; Dehaene, Wormhoudt.

Par arrêté de M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en date du 2 juillet.

M. Bossuvé, licencié ès-lettres, maître-répétiteur (1re classe) au Lycée Henri IV, est nommé maître-répétiteur (même classe) au Lycée de Lille, en remplacement de M. Mascart, appelé à d'autres fonctions.

M. Dubrulle, maître-répétiteur (2e classe) au Lycée de Saint-Quentin, est nommé maître-répétiteur (même classe) au Lycée de Lille, en remplacement de M. Maroille, appelé à d'autres fonctions.

M. Lepan, maître-répétiteur au Lycée de Lille, est nommé maître-répétiteur (2e classe) audit Lycée.

Le *Petit Nord* a prétendu que l'honorable M. Bergerot n'est pas aimé dans son canton de Wormhout. Le tableau officiel suivant que nous venons de recevoir des votes de ce canton fait justice de cette assertion qui se produisait pour la première fois, dit le *Propagateur*:

	Bergerot.	Claeys.
Bollezeele,	254	100
Broxeele,	80	10
Esquelbecq,	445	30
Herzeele,	306	45
Lederzeele,	267	95
Ledringhem,	143	16
Merkeghem,	96	98
Volkerinchove,	192	33
Wormhout,	452	296
Zeggers-Cappel,	403	19
	2,638	642

On s'inquiétait beaucoup mercredi à Lille, parmi les commerçants de la date de la Bourse de la semaine prochaine.

Renseignements pris, M. le maire de Lille a décidé que les marchés auraient lieu le mardi, et une décision analogue a été prise pour les diverses bourses.

La *Vraie France* a reçu communication de la lettre suivante qui a été adressée au *Progrès du Nord* en réponse à une correspondance de Cysoing publiée il y a quelques jours dans ce journal:

Cysoing, le 5 juillet 1880.

Monsieur le Rédacteur,

La lettre insérée dans votre numéro du 2 courant vous a bien mal renseigné, au sujet du prochain départ pour Taïti, du maréchal-des-logis de la gendarmerie de Cysoing, en vous présentant ce simple changement de résidence depuis longtemps sollicité par lui, comme une punition ayant pour cause, *certain voyage au-delà des mers* et les petites faveurs accordées aux ennemis du gouvernement.

D'abord le fait est faux et nous y opposons le plus formel démenti.

L'honorable fonctionnaire qui est en cause possède l'estime de ses chefs pour sa louable vigilance que les malfaiteurs seuls, ont pu quelquefois trouver gênante et dernièrement encore les journaux du département ont annoncé sa mise à l'ordre du jour de la Légion à l'occasion des grèves de Roubaix.

Quant aux commentaires malveillants qu'il a pu à votre correspondant d'ajouter sans rien préciser, et pour cause, ils n'ont absolument rien de sérieux, et nous le mettons au défi de citer un seul acte de favoritisme et d'illégalité à sa charge.

Mais, direz-vous: et *ce voyage au-delà des mers?* Quoiqu'il en coûte d'avouer ces choses-là, nous serons francs, et dirons simplement qu'avant de venir à Cysoing, le maréchal-des-logis avait fait un séjour de huit ans à la Nouvelle-Calédonie... en qualité de sous-officier de gendarmerie. Est-ce un crime impardonnable et vaudrait-il mieux pour plaire à votre correspondant y avoir été envoyé à titre de condamné?

Quand nous aurons fait cette simple observation que la gendarmerie coloniale se recrute entièrement parmi les volontaires dévoués à la patrie, vous devrez reconnaître, Monsieur, que votre correspondant a étrangement abusé de la crédulité de vos lecteurs en voulant leur faire accroire que l'envoi aux colonies dans le cas present serait la conséquence d'une disgrâce.

Si votre correspondant s'est donné tant de mal pour une aussi méchante besogne, ce n'est pas uniquement avec le dessein de ternir la réputation d'un brave soldat, esclave du devoir, et qui n'y a jamais failli. Il s'est proposé un autre but: Celui de tracer une ligne de conduite contraire à son successeur, car sous les compliments plus ou moins déguisés qu'il lui adresse, une menace peut se lire clairement entre les lignes.

Sans connaître le nouveau titulaire, nous avons la ferme persuasion que cette tentative échouera misérablement et que, suivant les traditions d'honneur de l'arme à laquelle il appartient, il ne sera jamais le complaisant de personne.

Vous priant d'insérer la présente, nous avons l'honneur d'être, etc.

Remis au nom des Conservateurs de Cysoing, MM. PARENT, DEBAU et WAZIER.

Un accident qui aurait pu avoir des suites très-graves s'est produit, la nuit dernière, au garage de la ligne des tramways de Lille-Roubaix, non loin du bureau de l'octroi de Roubaix.

On sait que la Compagnie de Lille-Roubaix est en train de modifier ce garage, devenu insuffisant à cause du nouveau genre de traction. Or, les travaux n'étaient pas éclairés et un cheval attelé à une voiture de maître est allé s'abattre sur un tas de grès placés au milieu de la route.

Deux de nos concitoyens, MM. César S... et D..., se trouvaient dans la voiture. Ils furent lancés à une assez grande distance et se relevèrent contusionnés, l'un à la tête et au genou et l'autre aux reins. Le cheval a aussi été blessé et la voiture et les harnais mis dans le plus triste état.

C'est, croyons-nous, le troisième accident de ce genre qui se produit à Roubaix depuis moins de deux ans.

On nous dit que MM. César S... et D... sont décidés à intenter une action à la Compagnie de Lille-Roubaix.

Les pigeons qui doivent prendre part au concours organisé sur Agen par la fédération lilloise, ont été mis en panier hier après-midi. Ils étaient au nombre de 470. Le lâcher aura lieu samedi matin, à cinq heures. Nous donnerons les résultats de ce concours auquel prend part la « fine fleur » des pigeonniers de Roubaix.

Une jeune fille, Mlle Angélique Verguelyn, repasseuse de la rue Decrème, a été assaillie, hier soir, par deux gamins, Gustave Bossut et Jules Bury, qui ont essayé de lui enlever une corbeille remplie de linge qu'elle portait. Ils n'ont réussi qu'à lui arracher la cravate qu'elle avait au cou. Dénoncés à la police, ces deux garnements n'ont pas cherché à nier leur culpabilité. Ils seront poursuivis.

Les habitants de la rue de la Perche ont le privilège de recevoir très souvent la visite des rodeurs de nuit. Nous avons signalé les nombreux vols qui y ont été commis l'hiver dernier, nous en avons aujourd'hui un nouveau à signaler. La nuit dernière, des malfaiteurs se sont introduits chez M. Carles Delporte, marchand, et ont pillé son magasin. Plusieurs douzaines de cravates, des paquets de bretelles, des brossos, des essuie-mains, etc., ont été enlevés. Une plainte a été déposée au commissariat du deuxième arrondissement.

Hier, vers huit heures du soir, le garde Duvillers, de Wattrelos, a rencontré une dame complètement ivre échevelée, dans un état vraiment pitoyable; l'agent ne trouva rien de mieux que de la conduire passer la nuit au violon, afin de la faire cuver son vin, en attendant que le tribunal statue sur son sort.

Une tentative de suicide:

En longeant le canal, hier soir vers 7 heures et demie, un jeune homme de Mouveaux, Désiré Odoux, tisserand, aperçut un peu au-delà du pont du Fresnoy, une jeune fille qui se précipitait du talus dans l'eau. Odoux ne fit qu'un bond, et cassant une branche à un des acacias qui bordent le canal à cet endroit, il la tendit à la malheureuse jeune fille, qui allait disparaître, mais que ses jupons avait maintenu quelques instants à la surface. Elle la prit ou plutôt s'y accrocha par le mouvement instinctif de la conservation chez les gens en péril de mort, car elle a avoué après, qu'elle s'était jeté volontairement à l'eau.

Désiré Odoux a transporté la jeune fille à l'estaminet du *Repos*, où de prompts secours lui furent donnés. Elle reprit connaissance quelques heures après, et ce matin, elle a été reconduite au domicile de ses parents, rue de Paris, à Tourcoing. Elle se nomme Camille Cattoire; elle n'est âgée que de 16 ans.

Elle a déclaré que sa résolution de se donnait la mort, avait pour cause l'antipathie qu'elle éprouve pour le travail.

La prison de Tourcoing possède en ce moment, deux petits vagabonds dont l'Odyssée est une suite de vols du plus mauvais augure.

Les précoces voleurs ont noms, Marie Bettern, 14 ans, et Bruno Houwes, 9 ans. Ils ont été pris ensemble, dérobant à tort et à travers dans les fermes, pour subvenir à leur existence.

Voici le récit qu'a fait la malheureuse Marie Bettern, des causes de son vagabondage et de sa rencontre avec le jeune Houwes.

Marie est née à Bruges, qu'elle a quitté, il y a longtemps déjà pour venir habiter Mouscron, avec sa mère. Cette dernière voyant dans la présence de son enfant, un obstacle aux déréglements qu'elle se promettait, chassa Marie qui s'en alla à l'aventure, et vint échouer chez un ouvrier agricole de Roncq, qui la prit à son service.

Elle y resta quelque temps, puis changea de maître, *varium et mutabile semper femina*, et en fin de compte, arriva au *Clinquet* où elle entra dans le ménage Houwes pour l'aider dans sa besogne: Houwes et sa femme sont tisserands. Vendredi dernier, elle fut congédiée à cause de son inconduite et de sa paresse, mais en se retirant, elle emporta dans les plis de sa robe, le jeune Houwes, qu'elle avait dominé, en lui promettant sans doute, les monts et merveilles de l'inconnu.

A partir de ce jour commence le vagabondage à deux, émaillé de vols.

La première opération eut lieu sur la ferme Delcroix, à Roncq. Les deux petits vagabonds escaladèrent un mur et pénétrèrent par la croisée, dans une chambre où ils se munirent d'un pain, d'un couteau, d'un torchon et d'une pièce de 50 centimes égarée sur une table. On les vit, avec ces 50 centimes, acheter du beurre, quelque temps après, pour mettre sur le pain qu'ils avaient volé.

Dimanche, on les retrouva au *Blanc-Four*, dans un *carin* de la ferme Dessauvages. Dans ce bâtiment était la chambre du domestique du fermier qui, sur le midi, surprend Marie et son compagnon, en train de perforer le mur, pour perquisitionner l'intérieur. Le domestique les livra immédiatement à la police de Roncq.

Marie, après avoir raconté son histoire, en a fait connaître deux épisodes nouveaux en dénonçant deux individus de Roncq dont elle avait eu, prétend-t-elle, à subir les plus honteux outrages.

La justice informe.

Une servante de l'*Hôtel du Cygne*, à Tourcoing, a été arrêtée, hier soir à dix heures, à la suite de nombreux vols, commis dans l'office du restaurant.

Cette fille qui s'appelle Eugénie Neys, faisait passer à son frère qui venait les chercher le soir, quantité de provisions, telles que beurres, œufs, fromages, etc. On s'aperçut bientôt de l'épuisement trop rapide des subsistances. On épia, et le flagrant délit ne tarda pas à être constaté par le patron de l'hôtel, M. Lemaître-Lesaffre.

C'est alors qu'Eugénie Neys a été livrée à la police.

Une des meilleures garanties que puisse offrir une Compagnie d'Assurances, c'est l'honorabilité et la compétence de son Conseil d'Administration. A ce double point de vue le patronage sous lequel est placée la *Société Générale d'Assurances* commande à un degré tout particulier la confiance du public.

Nous voyons, en effet, à la tête de cette affaire des hommes d'une haute notoriété, tels que M. le comte du Demaine et M. le sénateur Baragnon. L'un des deux censeurs est l'honorable M. Noël, bien connu par ses travaux économiques. Enfin la Compagnie a pour directeur M. Nugues dont la longue expérience s'est formée à l'école de nos assureurs les plus distingués. Les principaux banquiers de notre Région prêtent leurs concours à cette affaire et à Roubaix Tourcoing et Armentières ce sont les succursales du Crédit du Nord qui ont ouvert leurs guichets au public.

Lettres Mortuaires et d'Obits à l'imprimerie Alfred Reboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien).

— MAUBEUGE. — La musique de Maubeuge est rentrée du Mans; elle a y recueilli:

Prix unique de soli, une couronne en vermeil; 1er prix de lecture à vue (à l'unanimité, une couronne en vermeil; 1er prix d'exécution (à l'unanimité,) une couronne en vermeil et 2,000 fr.

— CALAIS. — Une bataille au couteau, a eu lieu, ces jours derniers à Calais.

Des matelots anglais ayant lancé des cailloux à des matelots norwégiens, l'un de ceux-ci, le nommé Andreasen, tirant son couteau, en frappa avec violence un de matelots, lui fit au-dessous de l'oreille droite une profonde blessure d'où le sang s'échappa en abondance, puis il s'enfuit.

La nuit était très noire et l'agresseur en croyant s'attaquer à un Anglais avait frappé un de ses camarades Ives Forgesen, matelot à bord de l'*Oscar*.

L'état du blessé n'inspire aucune inquiétude. Andreasen n'a pas été retrouvé.

— LENS. — Les travaux pour l'établissement de la nouvelle gare houillère de Lens se poursuivent avec activité; 400 ouvriers terrassiers sont actuellement employés, de nouveaux chantiers permettront d'en occuper environ 700 la semaine prochaine. Le nombre de mètres cubes à déblayer s'élève à 350,000 et on compte avoir terminé ce travail à la fin de l'année. La dépense totale atteindra 1,500,000 fr. La compagnie du Nord aurait, dit-on, l'intention d'établir des ateliers de réparation et de construire un certain nombre de maisons pour son personnel; ces compléments seraient bien nécessaires.

La gare de Lens a donné, l'année dernière, une recette de 3,000,000 fr, contre 2,500,000 en 1878. On estime que la recette arrivera rapidement à 5 millions de francs. La gare de Lens a atteint le huitième rang du réseau du Nord qui compte près de 300 stations.

L'adjudication du chemin de fer de Lens à Armentières aura lieu le mois prochain; elle sera divisée en deux lots, l'un comprenant la partie située entre Lens et Bauvin-Don, l'autre de Don à Armentières.

— BOULOGNE. — Les témoins de M. Darbois, ancien procureur de la République, à Boulogne, et Bernard, collaborateur de la *France du Nord*, se sont remis à l'effet d'examiner la demande de réparation par les armes, faite par M. Darbois à M. Bernard, au sujet d'un article publié par la *France du Nord*.